



L'OFAC prend un nouvel envol

Le 3 janvier 2005 fut une journée historique non seulement pour l'OFAC, mais pour l'ensemble de l'aviation civile suisse. En ce premier lundi de l'année, l'office commençait en effet à opérer dans ses nouvelles structures. Après un «chantier» de près d'une année ayant impliqué une réorganisation complète, l'OFAC est devenue une administration eurocompatible et moderne où la sécurité est clairement dissociée de la stratégie et de la politique aéronautique. La nouvelle structure nous permet, d'une part, de tenir compte des recommandations formulées dans le rapport de l'institut néerlandais de la navigation aérienne et spatiale NLR. D'autre part, notre réorganisation a entraîné un réexamen systématique de tous les processus, de même que leur redéfinition dans le cadre d'un système de gestion orienté sur les processus. De l'établissement d'un brevet de pilote à l'immatriculation d'un aéronef dans le Registre matricule suisse en passant par l'inspection de la collaboration de l'équipage d'un avion, chacun des actes de l'office suit désormais des procédures uniformes et standardisées.

Ces divers instruments permettent à l'OFAC d'assumer de manière plus rapide et efficace son rôle qui se subdivise en trois volets. Primo, l'OFAC fonctionne comme autorité de surveillance des acteurs de l'aviation civile suisse. Secondo, il participe à l'élabo-

ration de la politique aéronautique nationale. Tertio, l'office fonctionne aussi comme autorité de régulation, et ce tant dans le secteur de la sécurité que dans celui de la politique aéronautique. Par régulation, nous entendons, d'une part, l'application des normes internationales dans le cadre du cahier des charges en vigueur au plan national et, d'autre part, le développement du droit aérien suisse.

L'adaptation des structures et l'introduction des nouveaux processus ne signifient pas pour autant que notre révolution culturelle est achevée. La séparation stricte entre la sécurité et la politique aéronautique, de même que la juste pondération, suivant la devise «Safety first», entre sécurité et aspects économiques, représentent autant d'éléments qui doivent encore faire leur chemin dans les esprits et surtout dans les cœurs tant des collaborateurs de l'OFAC que des acteurs de l'industrie.

L'OFAC a donc pris un nouvel envol et se trouve actuellement en phase ascendante. Je suis convaincu que nous parviendrons bientôt à notre altitude de croisière. Ce sera le cas dès que l'industrie, les milieux politiques et la population auront reconnu en notre office, au travers de son action, une autorité à la fois indépendante, fiable et compétente.

Raymond Cron, directeur de l'OFAC